

Risque de renationalisation pour la politique agricole commune 2021-2027

Le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, a présenté le 1^{er} juin ses propositions de règlements de la prochaine politique agricole commune (PAC) pour la période 2021-2027. Voulue plus moderne, plus souple, plus efficace et plus écologique, la future PAC risque en fait de ne pas parvenir à faire mieux avec moins.

Se conformant aux lignes directrices budgétaires déjà publiées par la Commission (voir PLM n° 294 de juin 2018), les outils proposés pour l'organisation de la politique agricole commune à venir s'efforcent de composer avec une baisse imposée de 15 % du montant total de son budget (en euros courants), soit une enveloppe de 365 milliards d'euros pour sept ans. En conséquence, les moyens de la PAC se trouvent fortement réduits et, en contrepartie, la subsidiarité serait renforcée. Mais cette possibilité accrue pour chaque État membre d'intervenir en complément des aides communautaires comporte le risque de franchir une nouvelle étape dans la renationalisation de la principale et plus an-

cienne politique communautaire intégrée. De ce point de vue, deux axes fondamentaux ressortent de la modernisation proposée. Le premier concerne les aides destinées au soutien des marchés et du revenu agricole, dites « premier pilier », qui consistent en un versement fixe à l'hectare sur la base des superficies déclarées ensemencées en céréales et oléoprotéagineux. Celles-ci devraient se recentrer prioritairement sur les exploitations de taille moyenne de type familial en devenant dégressives à partir de 60 000 euros puis plafonnées au maximum de 100 000 euros par exploitation. L'autre innovation phare de la Commission consiste à permettre le transfert d'une partie des aides du premier pilier vers les aides du second pilier consacrées au développement rural.

Les États membres pourront adapter à la réalité de leur agriculture un bon nombre des mécanismes d'aides en choisissant les mesures et les indicateurs quantifiables sur une liste d'options répondant aux neuf grands objectifs poursuivis par la PAC. Parmi ceux-ci figurent la viabilité du revenu

agricole, l'adaptation aux besoins du marché et aux demandes sociétales, la contribution visant à atténuer le changement climatique et à protéger la biodiversité, ainsi que l'amélioration de la « position des agriculteurs dans la chaîne de valeurs ».

Convaincu que plus de subsidiarité conduit à plus d'efficacité, le commissaire européen à l'Agriculture a confirmé que, tout en laissant à chaque État membre plus de latitude pour mettre en œuvre chez lui les instruments de la PAC, la Commission restera le garant de la cohérence d'ensemble des différents plans stratégiques agricoles nationaux qui lui seront soumis pour validation. Cette analyse confiante n'a guère convaincu du côté du Parlement européen, notamment Michel Dantin, qui voit dans ces propositions une « programmation technocratique verdie à l'extrême » via lesquelles le Parlement devra rétablir « les trois aspects les plus consubstantiels de la PAC : politique, agricole et commune ».

« Les aides à l'hectare devraient se recentrer sur les exploitations de taille moyenne et les États membres pourraient en transférer une partie dans la politique de développement rural. »

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS À VOS POSTES!

POUR CONTINUER À RECEVOIR LA TNT



Si vous recevez la télé par antenne râteau*, vous risquez de perdre certaines chaînes !

Pour les retrouver : c'est simple !
Faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CES CHANGEMENTS :

 RENDEZ-VOUS SUR WWW.RECEVOIRLATNT.FR	 CONTACTEZ LE 0970 818 818 (appel non surtaxé)
---	--

* Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL ou fibre, vous n'êtes pas concerné par ces changements.